



THÈME 11

Innovation



■ FICHE ACTION 13-INO-A01 161





13 – INNOVATION

► Action 13-INO-A01

Fédérer les ambitions des acteurs de Nouvelle-Aquitaine



Secteurs géographiques : 1 2 3 4 5 6 7

Items de la vision :

Vision 3.3 : L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation
- Maintenir des capacités de recherche et développement pour l'adaptation des filières historiques et rechercher les conditions favorables à l'innovation dans les secteurs émergents

Descripteurs du BEE:	1 OM	1 PC	1 MMT	1 HBB	1 HBP	2 ENI	3 ESC	4 RST	5 EUT	6 IFM	7 HYD	8 CNT	9 SAN	10 DCH	11 BRU
Thématiques socio-économiques concernées :	1 PCH	2 AQU	3 POR	4 IND	5 EMR	6 SED	7 PLA								
	8 TOU	9 RSQ	10 SEC	11 PAY	12 R-CO	13 INO	14 FOR	Action transversale Gouvernance							

Contexte et objet de l'action :

Une politique ambitieuse de soutien à l'innovation s'est construite ces 15 dernières années en France. Elle s'appuie sur des financements publics forts qui soutiennent la recherche et le développement des entreprises et la croissance des petites et moyennes entreprises innovantes. La filière des industries navales et nautiques est particulièrement concernée par ces démarches d'innovation. Différents programmes européens peuvent aussi être sollicités pour apporter des moyens complémentaires.

Mais ces aides recouvrent des formes et des stades de maturité de projets différents (exonérations fiscales, subventions, prêts, avances remboursables...). Les acteurs (BPI France, collectivités territoriales, ADEME...) qui peuvent intervenir dans le domaine des aides à l'innovation tout comme les principaux dispositifs existants sont multiples (aides financières, diagnostics, crédits d'impôts, intervention en fonds propres...).

A ce propos, la DREAL Nouvelle-Aquitaine a mis en place depuis 2018 un dispositif qui recense les aides financières, d'ingénierie, concours, label... notamment pour les projets de développement durable : <https://aides-dd-na.fr/>.

Parallèlement, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), mise en place le 1er janvier 2020, facilite la mise en œuvre des projets de territoire, mais peut également répondre à des besoins plus spécifiques des collectivités : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/lagence-nationale-de-la-cohesion-des-territoires>.

Comme il n'est pas toujours facile de s'y retrouver pour les porteurs de projets, cette action vise à fédérer les ambitions des acteurs de Nouvelle-Aquitaine en étudiant l'opportunité de structurer un cluster maritime régional à l'image du Cluster maritime français d'une part, et en faisant connaître les dispositifs d'aide à l'innovation, d'autre part.

Liste des sous-actions

Sous-action 1 ▼

Structurer un cluster maritime régional

Créé en 2006, le Cluster Maritime Français rassemble au niveau national tous les acteurs de l'écosystème maritime, qui s'étend de l'industrie aux services et activités maritimes de toute nature. Aujourd'hui composé de plus de 430 entités, sa mission première est de contribuer au renforcement des filières économiques du secteur maritime, en les structurant autour d'une vision stratégique comportant des objectifs quantifiables, cohérents et coordonnés, à la fois globaux et par filières, à court, moyen et long termes.

Sur la base d'une évaluation sur l'opportunité de structurer un tel réseau au niveau local, notamment au regard des atouts et faiblesses du cluster Croissance Bleue de la région Nouvelle-Aquitaine, un cahier des charges viendra en préciser les modalités d'organisation, de gouvernance, de financements et d'animation. Les liens avec les comités et structures existantes seront précisés et les outils collaboratifs utilisés seront également explicités.

Sous-action 2 ▼

Faire connaître les dispositifs d'aide à l'innovation

Il s'agira de recenser les dispositifs existants en lien avec les milieux marins. Le recensement sera accompagné pour chaque dispositif, d'un récapitulatif des différentes étapes du processus d'aide et des démarches à entreprendre. Si besoin, ce recensement pourra être décliné par filière, à commencer par celles de l'industrie navale et nautique, de la pêche et de l'aquaculture. Cet état des lieux devra s'accompagner d'une veille sur l'évolution de ces dispositifs.

Dans un second temps, il s'agira d'assurer une large communication de cet état des lieux vers les acteurs des filières concernées (ateliers, brochures...) et d'identifier les principaux relais.

En ce sens, le cluster maritime français comme son éventuelle déclinaison régionale (sous-action 1) peuvent être un puissant relai, de même qu'une éventuelle déclinaison régionale autour d'un cluster maritime régional.

	Sous-action 1 ▼	Sous-action 2 ▼
Date de début prévisionnel de la sous-action	2022	2022
Date de fin prévisionnelle de la sous-action	2027	2027
Pilote(s)	DIRM	État/ DIRECCTE
Partenaire(s) associé(s) (techniques et financiers)	Acteurs socio-économiques, DREAL, DIRECTE, associations, région	Fédération des industries nautiques (FIN), ADEME, Bpifrance, collectivités, France Agrimer, Cluster maritime
Financements potentiels	État/Région	État/Région/opérateurs/Acteurs des filières

Action au titre de la DCSMM ► non